

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

## Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au centre communautaire de Saint-Herménégilde, le 7 novembre 2022, à 19h00, présidée par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir

Mme Marie-Soleil Poulin

M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine

Mme Suzanne Lefrançois, absente

M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

### **2022-11-07-01 OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

### **2022-11-07-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

### **2022-11-07-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
10. Résolution
  - Données sur les prélèvements d'eau
  - Achat d'un souffleur à feuilles
  - PAVL-PPA-CE 2022
  - PAVL-ERL 2022
  - Cadets 2023 Résolution d'intérêt
  - Fermeture des bureaux Noël 2022
  - Horaire Bureau municipal 2023
  - Services d'Archiviste 2023
  - Avis de motion REG. 323 modifiant REG. 240 concernant les tarifs et les amendes
  - Avis de motion REG. 324 Démolition d'immeubles
  - Avis de motion REG. 325 Compteurs d'eau
  - Avis de motion REG. 326 modifiant REG. 82 concernant le comité consultatif d'urbanisme
  - Octroi du contrat d'entretien chemin d'hiver 2022-2025
  - Entretien du chemin Jean-Paul Dupont
  - Offre de services PG Module Aurora-Paie
  - Participation souper de Noel de la MRC
  - Bilan d'eau potable 2021
  - Création Comité Démolition
  - Nomination aux Comités et Pro-maire 2023
  - Dérogation mineure 2022-07
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

G

no de résolution  
ou annotation

14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Divers
18. Période de questions
19. Autres sujets
20. Levée de l'assemblée

Adoptée.

### **2022-11-07-04** PERIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande quels sont les avancements quant au règlement de zonage sur les bâtisses accessoires. Le maire l'informe qu'il en a déjà discuté avec la MRC et que les discussions continuent.

### **2022-11-07-05** SUIVI DES DEMANDES

- Concernant la demande des citoyens du lac Wallace du 4 octobre dernier, pour la nomination d'un représentant des élus, la résolution des nominations sera adoptée au cours de la présente assemblée.

### **2022-11-07-06** ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 4 octobre 2022 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

### **2022-11-07-07** DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (64 651.62 \$), et les états financiers mensuels d'octobre 2022. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

### **2022-11-07-08** RAPPORT DU MAIRE

Le maire indique que la première année de mandat vient de se terminer et qu'il est heureux de poursuivre son mandat. Il n'y a pas de nouvelles spécifiques quant aux comités auxquels il assiste.

### **2022-11-07-09** RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale dépose la liste des permis émis en octobre 2022, le rapport de correspondance, les états financiers mensuels d'octobre 2022, les états comparatifs, le rapport du mois de septembre 2022 concernant l'eau potable et le traitement des eaux, le bilan 2021 sur la gestion de l'eau potable et les états comparatifs.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**2022-11-07-10 DONNEES SUR LES PRELEVEMENTS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

**CONSIDÉRANT** la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi, numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

**DE DEMANDER** à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

**DE DEMANDER** aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée.

**2022-11-07-11 ACHAT D'UN SOUFFLEUR A FEUILLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin d'un souffleur/aspirateur pour nettoyer la patinoire et pour certains travaux près des infrastructures municipales ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a reçu une offre pour un souffleur Husqvarna 125BV 2020 au montant de 225.00 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à acheter un souffleur/aspirateur à feuilles Husqvarna 125BV 2020, pour le prix de 225.00 \$.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

Adoptée.

**2022-11-07-12 REDDITION DE COMPTES 2022 – PROGRAMME D’AIDE A LA VOIRIE  
LOCALE, VOLET PROJET PARTICULIER D’AMELIORATION**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 45 000 \$ pour l’amélioration du réseau routier local pour l’année civile 2022 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l’amélioration des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde approuve les dépenses relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

**2022-11-07-13 REDDITION DE COMPTES PAVL-ERL 2022– PROGRAMME D’AIDE A LA  
VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 235 549 \$ pour l’entretien du réseau routier pour l’année civile 2022 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales.

Adoptée.

**2022-11-07-14 SERVICES DE CADETS 2023**

**ATTENDU QUE** la Sureté du Québec offre la possibilité aux 5 MRC du CSMR les services de duo de cadets dans le cadre du Programme de cadets de la Sureté du Québec ;

**ATTENDU QUE** les cadets sont des aspirants policiers qui peuvent agir à titre d’agent de sensibilisation auprès des citoyens et visiteurs de la municipalité de Saint-Herménégilde ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde souhaite obtenir les services d'un duo de cadets pour l'été ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer la Sûreté du Québec et la MRC de Coaticook de l'intérêt de la municipalité de Saint-Herménégilde de participer au Programme de cadets afin de recourir aux services d'un duo pour l'été 2023 en partageant avec d'autres municipalités de la MRC ou d'autres MRC du CSMRC.

Adoptée.

**2022-11-07-15 FERMETURE BUREAU MUNICIPAL NOËL 2022**

**ATTENDU QUE** durant la période des Fêtes la municipalité considère qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir le bureau municipal ;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à fermer le bureau municipal du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée.

**2022-11-07-16 HORAIRE BUREAU MUNICIPAL 2023**

**ATTENDU QUE** l'analyse des requêtes citoyennes et des autres utilisateurs pour les services municipaux du bureau municipal sont répartis et concentrés plus sur les 4 premiers jours de la semaine et que la fermeture du mercredi ne correspond plus à la demande ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal tous les vendredis, et ce, à compter du 6 janvier 2023 afin de maintenir ouvert le bureau municipal du lundi au jeudi.

Adoptée.

**2022-11-07-17 SERVICES D'ARCHIVISTE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la soumission de HB archivistes pour le forfait hebdomadaire (4 jours) au montant de 1 283.86 \$ plus les taxes applicables pour l'archivage 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de HB archivistes pour le forfait hebdomadaire au coût de 1 283.86 \$ pour l'archivage 2023.

Adoptée.

**2022-11-07-18 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET REG. 323 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le *Règlement sur Les permis et certificats* no 240-14 le 3 novembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements sur les permis et certificats en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conséquemment de modifier le règlement de la municipalité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la municipalité désire modifier les tarifs et les amendes prévus au règlement ;

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier l'actuel règlement sur les permis et certificats de la Municipalité quant à la tarification des permis et des amendes.

Le règlement est déposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**2022-11-07-19 AVIS DE MOTION ET PROJET REG. 324 DEMOLITION D'IMMEUBLES**

**ATTENDU QUE** l'ensemble des municipalités au Québec doivent se doter, avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, d'un règlement de démolition conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que cette nouvelle disposition doit obligatoirement viser les immeubles patrimoniaux, c'est-à-dire les immeubles cités, situés dans un site patrimonial cité ou inscrits dans un inventaire du patrimoine adopté par la municipalité régionale de comté (MRC).

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est l'encadrement de la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Le projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**2022-11-07-20 AVIS DE MOTION REG. 325 COMPTEURS D'EAU**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire que des compteurs d'eau résidentiels et non résidentiels soient installés pour toute propriété desservie par le réseau d'aqueduc municipal ;

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'encadrer l'installation de compteurs d'eau ;

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**2022-11-07-21 AVIS DE MOTION REG. 326 MODIFIANT LE REG. 82 CONCERNANT LE COMITE CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire modifier les membres et les tarifs au règlement ;

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier l'actuel règlement sur le comité consultatif de la Municipalité.

Le règlement est déposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et une copie du projet de ce

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**2022-11-07-22 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER 2022-2025 PLUS OPTIONS**

**ATTENDU QUE** conformément à la résolution 2022-10-04-17, la municipalité de Saint-Herménégilde a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des chemins en hiver durant les trois prochaines années plus deux années d'option ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres s'est terminé le 7 novembre 2022 à 10h00 ;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits soit :

<b>NOM</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MONTANT AVANT TX CIRCUITS 1 A 5</b>	<b>MONTANT PLUS TX CIRCUITS 1 A 5</b>
<b>Gestion M. Boucher</b>	2022	459 582.20 \$	528 404.63 \$
	2023	459 582.20 \$	528 404.63 \$
	2024	459 582.20 \$	528 404.63 \$
<b>Sous-Total</b>		<b>1 378 746.60 \$</b>	<b>1 585 213.89 \$</b>
<b>Options</b>	2025	459 582.20 \$	528 404.63 \$
	2026	459 582.20 \$	528 404.63 \$
<b>Total</b>		<b>2 297 911.00 \$</b>	<b>2 642 023.15 \$</b>
<b>Scalabrini et fils Inc.</b>	2022	257 735.00 \$	296 330.82 \$
	2023	271 028.70 \$	311 615.25 \$
	2024	288 934.50 \$	332 202.44 \$
<b>Sous-Total</b>		<b>817 698.20 \$</b>	<b>940 148.51 \$</b>
<b>Options</b>	2025	305 212.50 \$	350 918.07 \$
	2026	318 777.50 \$	366 514.43 \$
<b>Total</b>		<b>1 441 688.20 \$</b>	<b>1 657 581.01 \$</b>

**ATTENDU QUE** la soumission déposée par Scalabrini et Fils inc. est la plus basse soumission et la seule conforme ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour l'ouverture des chemins d'hiver 2022-2025, circuits 1 à 5, à Scalabrini et Fils inc., le seul soumissionnaire conforme, au montant total incluant les taxes de 296 330.82 \$ pour l'année 2022-2023, de 311 615.25 \$ pour l'année 2023-2024 et de 332 202.44 \$ pour l'année 2024-2025, taxes incluses. Le tout totalisant pour les trois années une somme de 940 148.51 \$.

Quant aux deux années d'option pour 2025-2026 et 2026-2027, la municipalité avisera le soumissionnaire de son intention de prolonger le contrat aux prix mentionnés à la soumission, et ce par avis au plus tard le 30 mars 2025.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**QUE** le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

**2022-11-07-23    DENEIGEMENT DU CHEMIN JEAN-PAUL DUPONT**

**ATTENDU QUE** la municipalité a refusé l'ouverture du chemin Jean-Paul Dupont par résolution no 2022-09-06-19 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de citoyens pour la révision de la décision du conseil ;

**ATTENDU QUE** la municipalité en vertu du règlement 251 a toute discrétion pour accepter ou refuser telle demande et qu'après analyse et demandes auprès des citoyens concernés, il y a lieu de modifier la décision sous certaines conditions pour le déneigement 2022-2023 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande de déneigement que pour la saison 2022-2023 du chemin privé Jean-Paul-Dupont aux conditions convenues telles que la mise en conformité du chemin et le paiement des frais tels qu'édictés au règlement 251 ;

**QUE** toute demande pour les années subséquentes sera sujette à une décision du conseil chaque année comme prévu au règlement.

Adoptée.

**2022-11-07-24    OFFRE DE SERVICES PG-AURORA-MODULE-PAIE**

**ATTENDU QUE** le logiciel de données comptables doit être modernisé et que le nouveau module de paie doit être installé selon l'offre soumise par PG Solutions ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre de service de PG Solutions pour une somme de 3 750.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

**2022-11-07-25    PARTICIPATION SOUPER DE NOEL DE LA MRC 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une invitation de la MRC pour le Souper des Fêtes qui se tiendra le 25 novembre prochain ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est l'hôte de cet événement ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'inscrire 19 participants et d'envoyer à la MRC les frais d'inscription au plus tard le 15 novembre 2022 pour la somme de 65.00 \$ incluant les taxes par participant.

Adoptée.

**2022-11-07-26    BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE 2021**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité a reçu le bilan 2021 sur la gestion de l'eau potable ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de prendre acte dudit bilan et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le bilan 2021 auprès du MAMH.

Adoptée.

**2022-11-07-27 CREATION DU COMITE DEMOLITION**

**ATTENDU QUE** la municipalité entend adopter le projet de règlement sur la démolition des immeubles et qu'en vertu du chapitre 3 du règlement, un comité composé de trois conseillers doit siéger pour analyser les demandes de démolition ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité de créer un comité de démolition qui sera composé de membres comme prévu au chapitre 3, article 3.3, du règlement et que ledit comité commencera ces travaux que lors de l'entrée en vigueur du règlement 324.

Adoptée.

**2022-11-07-28 NOMINATION AUX COMITES ET DESIGNATION DU PRO-MAIRE 2023**

**ATTENDU QUE** les élus sont en poste depuis un an et que certains comités nécessitent d'être modifiés et/ou ajoutés ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

**DE** nommer les conseillers aux différents postes et comités, tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Poste / comité	Élu(s) responsable(s)
<b>Maire suppléant (1 janvier 2023 au 31 déc. 2023)</b>	Robin Cotnoir
<b>Hygiène du milieu</b>	Jean-Claude Daoust
<b>Voirie</b>	Mario St-Pierre, Michel Fontaine, Steve Lanciaux, Robin Cotnoir
<b>Régie d'incendie Coaticook</b>	Michel Fontaine
<b>Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook</b>	Jean-Claude Daoust
<b>Comité consultatif d'urbanisme</b>	Mario St-Pierre, Robin Cotnoir, Steve Lanciaux
<b>Loisirs et infrastructures de loisirs</b>	Marie-Soleil Poulin
<b>Service d'animation estivale</b>	Marie-Soleil Poulin
<b>Famille et MADA</b>	Suzanne Lefrançois
<b>Culture</b>	Michel Fontaine
<b>Ressourcerie</b>	Jean-Claude Daoust
<b>Ressources humaines</b>	Marie-Soleil Poulin, Michel Fontaine, Steve Lanciaux
<b>Nouveaux arrivants</b>	Jean-Claude Daoust
<b>Forêt Hereford</b>	Steve Lanciaux
<b>Acti-Sport</b>	Steve Lanciaux
<b>Protection des Lacs et Cours d'eau</b>	Mario St-Pierre, Robin Cotnoir
<b>Démolition d'immeubles</b>	Mario St-Pierre, Robin Cotnoir, Steve Lanciaux

Le maire suppléant est désigné comme signataire en cas d'absence du maire.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**2022-11-07-29    DEROGATION MINEURE 2022-07**

**ATTENDU QU'**une demande pour un projet d'agrandissement de la ferme situé sur le lot 6 380 260 a été déposée et que la dérogation est demandée relativement à la marge de recul arrière qui ne peut pas être respectée ;

**ATTENDU QU'**après l'étude du dossier et les discussions, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit :

**ATTENDU QUE** la marge de recul arrière est règlementée à 100 mètres en vertu du règlement de zonage 237-14 de Saint-Herménégilde et que le bâtiment serait à 37,41m du lot situé à l'arrière ;

**ATTENDU QUE** l'agrandissement projeté se situe sur un lot de la municipalité de Saint-Herménégilde et sur un lot de la municipalité de Dixville ;

**ATTENDU QUE** la limite de marge de recul arrière pour Dixville est de 6 mètres ;

**ATTENDU QUE** le comité est conscient que cette demande n'est pas mineure et que le conseil devra statuer sur cette demande ;

**ATTENDU QUE** la marge de recul arrière limite et cause préjudice à la requérante dans tout projet d'agrandissement et de développement ;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de préjudice aux propriétaires voisins et que le comité consultatif recommande au conseil municipal de Saint-Herménégilde d'accepter la demande pour les motifs ci-haut énoncés, mais que le comité suggère aux membres du conseil de revoir éventuellement certains articles du règlement de zonage ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à la majorité de 4 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, d'accepter la demande 2022-07 concernant l'agrandissement prévu sur le lot 6 380 260.

Adoptée.

**2022-11-07-30    REGIE INCENDIE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique que la prochaine réunion est le 21 novembre 2022.

**2022-11-07-31    RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que concernant la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux, le béton est coulé.

La représentante d'Environnement Canada a communiqué son accord pour recommencer l'écoulement normal à la suite de résultats de nouveaux tests.

La RIGDSC a un résultat parfait pour le dépôt des résultats de l'audit des régies sur la transmission des informations et comptes.

Le recouvrement sera de verre et de pierre et gravier. Finalement, la réception des boues a pris fin en octobre pour cette année.

**2022-11-07-32    FORET HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la prochaine réunion est à la fin du mois.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**G**

no de résolution  
ou annotation

**2022-11-07-33 LOISIRS ET ACTI-SPORT**

La fête de Noël se tiendra le 11 décembre entre 13h et 16h.

**2022-11-07-34 FAMILLE**

Madame la conseillère Suzanne Lefrançois est absente.

**2022-11-07-35 CULTURE**

La TCCC a procédé à la mise à jour du registre des entreprises.

**2022-11-07-36 DIVERS**

Aucune nouvelle.

**2022-11-07-37 PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune demande.

**2022-11-07-38 AUTRES SUJETS**

Il y aura une assemblée extraordinaire le 29 novembre 2022 à 18h30, réunion de travail le 29 novembre 2022 à 18h45 et la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 5 décembre 2022 à 19h00.

**2022-11-07-39 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h00.

---

Greffière-trésorière

---

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.